



AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°001/AONO/L11/CDPM/2025 DU 12 MARS 2025

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION
D'ARRONDISSEMENT, D'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL DE
KRIBI 2, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 2, DEPARTEMENT
DE L'OCEAN, REGION DU SUD**

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'investissement Public de l'exercice 2025, le PREFET DE L'OCEAN, Maître d'Ouvrage Délégué lance un Appel d'Offres national ouvert, en procédure d'urgence, pour la construction de la Délégation d'Arrondissement, d'Agriculture et du développement Rural de Kribi 2, dans la Commune d'Arrondissement de KRIBI 2, Département de l'océan, Région du sud.

2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préliminaires ;
- Terrassements;
- Fondation;
- Maçonnerie - élévation;
- Charpente - couverture;
- Menuiserie bois et métallique;
- Plomberie – installation sanitaire ;
- Revêtements sols;
- Electricité;
- Climatisation ;
- Peinture;
- Travaux extérieurs – drainage.

3- Tranches/Allotissement

Les travaux sont en un **Lot unique** : la construction de la Délégation d'Arrondissement, d'Agriculture et du Développement rural de KRIBI 2.

4- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Cinquante Millions (50 000 000) de Francs CFA**.

5- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offre est de Quatre (04) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6- Participation et origine

La participation au présent appel d'offres national est ouverte.

7- Catégorie des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres sont du seuil de la catégorie D des marchés de travaux du sous-secteur « Bâtiment et Equipements Collectifs », notamment tout marché dont le montant est supérieur ou égal à quinze millions (15 000 000) FCFA et strictement inférieur à deux-cents cinquante millions (250 000 000) FCFA.

8- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par BIP MINADER de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°59 30 187 01 471819 523112

9- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le hors ligne.

10- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **Un Million (1 000 000) Francs CFA**. Cette soumission est valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

11- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la **Préfecture de Kribi**.

12- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la **Préfecture de Kribi** sur présentation de l'original d'une quittance de versement à la Recette des finances de Kribi d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50.000) Francs CFA**.

13- Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé à la **Préfecture de Kribi**, au plus tard le **14 Avril 2025 à 13 Heures** précises et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/L11/CDPM/2025 DU 12 MARS 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION D'ARRONDISSEMENT, D'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL DE KRIBI 2, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 2, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD EXERICE 2025

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

14- Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage Délégué :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

15- Ouverture des plis

L'ouverture de tous les plis se fait en un seul temps le **14 Avril 2025 à 14 Heures** précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés de l'Océan.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

16- Critères d'évaluation

16.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission et de récépissé de consignation à la caisse de dépôt et de consignation CDEC à l'ouverture des plis ;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- note technique inférieur à 70 % des OUI dans la grille de d'évaluation ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (bétonnière, camion benne, pick-up) ;
- de l'absence de l'attestation de catégorisation le cas ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- absence de l'attestation de catégorisation ou de récépissé de dépôt du dossier de demande de catégorisation auprès de l'autorité en charge des marchés publics.

16.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre (1 sous-critère);
- les références du soumissionnaire (3 sous-critères);
- expérience du personnel (6 sous-critères) ;
- les moyens matériels (4 sous-critères) ;
- la méthodologie d'exécution (4 sous-critères) ;
- la capacité financière (2 sous-critères) ;
- preuve d'acceptation des conditions du marché (2 sous-critères).

17- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées*.

18- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant Quatre-Vingt-Dix (90) jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture de Kribi. Tel. : 222 46 12 31.

20 -Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517 ou le MOD au numéro 222 46 11 96

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE L'OCEAN

(Autorité Contractante)

12 MARS 2025

Ampliations :

- ARMP/SUD (Pour diffusion) ;
- PCTB/OCEAN
- DDMINEPAT/OCEAN
- P/CDPM/OCEAN (Pour information) ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives



MOUHOU BELLO
Administrateur Civil Principal